

Séance ordinaire du conseil

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 5 décembre 2011 conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Bernard Gagnon;
Mesdames les conseillères M^e Guylaine Yelle et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard, Norman Perreault et Maurice Cantin;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et greffier intérimaire.

Est absente :

Madame la conseillère Marie Ginette Lafrance.

2011-12-306

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Proclamation – port du ruban blanc – Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes
3. Parole aux Grandbasilois
4. Approbation du procès-verbal - séance ordinaire du 7 novembre 2011
5. Dépôt déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Réglementation

6. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de régir l'utilisation de deux (2) espaces de stationnement de la rue Daragon (projet de règlement n° 1009)
7. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2012 (projet de règlement n° 1010)
8. Dépôt procès-verbal de correction – règlement n° 1003 décrétant une dépense et un emprunt de 860 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'un ouvrage de rétention sur les lots 2 771 843 à 2 771 846 inclusivement, d'une piste cyclable et de travaux connexes pour le développement résidentiel Le Quartier Trinité
9. Adoption du règlement n° 1008 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

Comités

10. Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs
 - Comité de circulation
 - Comité de consultation famille
 - Comité de l'embellissement
 11. Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux
 - Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu
 - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
 - Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu
 - Régie intermunicipale du Transport adapté de la Vallée du Richelieu
-

12. Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu – approbation prévisions budgétaires, quote-part et grille tarifaire 2012
13. Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – approbation prévisions budgétaires et quote-part 2012
14. Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu – approbation prévisions budgétaires, quote-part et grille tarifaire 2012

Personnel

15. Confirmation d'embauche – pompier à temps partiel – Service de sécurité incendie
16. Embauche – inspecteur municipal – statut régulier – Service de l'urbanisme et de l'environnement
17. Embauche surveillants d'activités patinoires extérieures – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – période 19 décembre 2011 au 17 mars 2012

Contrats, mandats et acquisitions

18. Adjudication de contrat Carrière Mont-Saint-Hilaire – fourniture de pierre concassée 2012
19. Adjudication de contrat Asphalte Desjardins inc. – fourniture de béton bitumineux 2012
20. Adjudication de contrat Benvas Excavation inc. – construction des infrastructures – projet développement Le Quartier Trinité (règlement n° 1003)
21. Mandat Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. – surveillance des travaux – construction des infrastructures – projet développement Le Quartier Trinité – règlement n° 1003
22. Acquisition des lots 2 771 843, 2 771 844 et 2 771 845 – mandat Alissa El-Hachem, notaire – préparation acte notarié – construction d'un bassin de rétention – projet de développement Le Quartier Trinité
23. Mandat Bélanger Sauvé, avocats – dossier d'infraction à la réglementation d'urbanisme – 365 A, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

Affaires courantes

24. Autorisation dépôt demande de subvention – projets d'infrastructures « Municipalité Amie des Aînés » (PIQM-MADA) – ministère de la Famille et des Aînés
25. Toponymie – projet de développement résidentiel Le Quartier Trinité (lot actuel 2 771 660 et futurs lots 4 878 459 et 4 878 450)
26. Adoption Politique pour des pratiques environnementales dans les locaux municipaux
27. Demande d'autorisation à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – réalisation de travaux de protection de la conduite de gaz localisée sous les cours d'eau
28. Appui comité Sauvons le MRSC de Québec – fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec
29. Dépôt de rapports de participation – formations, congrès, conférences et colloques
 - Séminaire de formation AIMQ – 2011
 - Formation « Résolution de conflit et de problèmes au travail »
 - Formation Application concrète du nouveau guide de gestion des eaux pluviales
30. Affaires nouvelles
31. Période de questions
32. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-307

RÉSOLUTION

Proclamation – port du ruban blanc – Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

CONSIDÉRANT QU'en 1991 le Parlement du Canada a institué le 6 décembre la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de femmes L'Essentielle nous invite à encourager le port du ruban blanc par notre communauté en signe de solidarité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend proclamer le port du ruban blanc en signe de solidarité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Qu'en cette journée du 6 décembre 2011, soit proclamé le port du ruban blanc en signe de solidarité à la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX GRANDBASILOIS (19 h 30 à 20 h)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-12-308

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal – séance ordinaire du 7 novembre 2011

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes sont rencontrées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées.

A-2011-20

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n^o 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de régir l'utilisation de deux (2) espaces de stationnement de la rue Daragon (projet de règlement n^o 1009)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Maurice Cantin, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n^o 198 relatif à la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de régir l'utilisation de deux (2) espaces de stationnement de la rue Daragon.

A-2011-21

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2012 (projet de règlement n^o 1010)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jacques Fafard, pour la présentation d'un règlement décrétant l'imposition des taxes foncières et des tarifs, de la surtaxe sur les terrains vagues situés dans le secteur défini à la Loi concernant la Ville de Saint-Basile-le-Grand de 1999 ainsi que la tarification pour le financement des biens et services de la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour l'année 2012.

Dépôt procès-verbal de correction – règlement n° 1003 décrétant une dépense et un emprunt de 860 000 \$ pour l'exécution des travaux de construction d'un ouvrage de rétention sur les lots 2 771 843 à 2 771 846 inclusivement, d'une piste cyclable et de travaux connexes pour le développement résidentiel Le Quartier Trinité

Un procès-verbal de correction est déposé à l'effet que le greffier intérimaire a apporté une correction au règlement n° 1003 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, à la suite d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision, conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes.

2011-12-309

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1008 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement n° 1008;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1008 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des comités suivants :

Comité de circulation

- Séance ordinaire – 15 novembre 2011

Comité de consultation famille

- Séance ordinaire – 12 octobre 2011

Comité de l'embellissement

- Séance ordinaire – 27 octobre 2011

Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des organismes suivants :

Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 5 octobre 2011
- Séance extraordinaire – 26 octobre 2011

Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

- Séance ordinaire – 27 octobre 2011

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

- Séance ordinaire – 27 septembre 2011

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

- Séances ordinaires – 12 octobre et 8 novembre 2011

Régie intermunicipale du Transport adapté de la Vallée du Richelieu

- Séance extraordinaire – 26 octobre 2011

2011-12-310

RÉSOLUTION

Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu – approbation prévisions budgétaires, quote-part et grille tarifaire 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand est membre du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'en 2011, les dépenses totales prévues étaient de 16 273 385,40 \$ et la quote-part de la Ville était de 1 113 608 \$;

CONSIDÉRANT QU'à sa séance extraordinaire du 26 octobre 2011, le CITVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 10 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires et de sa quote-part et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu, pour l'année financière 2012, prévoyant des dépenses totales de 16 068 830 \$;

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville fixée à 1 164 070 \$ pour l'exercice financier 2012.

Il est de plus résolu d'approuver la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012, telle qu'adoptée par le Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu par sa résolution n° 11-10-073.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-311

RÉSOLUTION

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – approbation prévisions budgétaires et quote-part 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand est membre de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'en 2011, la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent prévoyait des revenus de 33 821 952 \$, des affectations net de 540 000 \$ et des charges de 33 943 952 \$ et que la quote-part de la Ville s'élevait à 2 242 566 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 26 octobre 2011, ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2012;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie des prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, pour l'année financière 2012, prévoyant des revenus de 35 447 456 \$, des affectations net de 422 000 \$ et des charges de 35 694 456 \$.

Il est de plus résolu d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour l'exercice financier 2012 fixée à 2 357 680 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-312

RÉSOLUTION

Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu – approbation prévisions budgétaires, quote-part et grille tarifaire 2012

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre du regroupement des municipalités de Beloeil, de McMasterville, de Mont-Saint-Hilaire, d'Otterburn Park, de Saint-Basile-le-Grand et de Saint-Jean-Baptiste pour le transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QU'en 2011, les dépenses totales prévues étaient de 782 475 \$ et la quote-part de la Ville était de 33 531 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu, mandataire du service de transport adapté sur le territoire des municipalités décrites ci-devant, soumet à leur approbation les prévisions budgétaires pour l'exercice 2012 ainsi que la quote-part de chaque municipalité partie à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, la municipalité a reçu copie des prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de transport adapté de la Vallée du Richelieu pour l'exercice 2012, pour un montant total de 788 479 \$ réparti ainsi :

- Coût du transport (selon le service actuel) 610 500 \$;
- Autres frais 177 979 \$;

D'approuver la quote-part imputable à la Ville de Saint-Basile-le-Grand selon l'entente existante au montant de 33 801 \$;

D'approuver la tarification suivante des usagers sur le territoire des municipalités :

- 5,50 \$ / passage unitaire;
- 40 \$ pour le carnet de dix (10) passages;
- 92 \$ pour la carte mensuelle;

D'ajouter une passe estivale de trois (3) mois (juin-juillet-août) au coût de 184 \$;

D'approuver la tarification suivante des usagers hors territoire :

- 9 \$ / passage unitaire pour les déplacements vers Saint-Hyacinthe et Longueuil;
- 11 \$ / passage unitaire pour les déplacements vers Montréal;
- 6,50 \$ / passage unitaire pour les déplacements vers Saint-Bruno-de-Montarville;

- 55 \$ pour le carnet de dix (10) passages pour les déplacements vers Saint-Bruno-de-Montarville;
- 115 \$ \$ pour la carte mensuelle pour les déplacements vers Saint-Bruno-de-Montarville;

Que toute course à l'extérieur du territoire nécessite l'achat d'un ticket unitaire hors territoire;

Que toute course hors territoire ne puisse être effectuée avec les autres titres de transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-313

RÉSOLUTION

Confirmation d'embauche – pompier à temps partiel – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2010-05-121 adoptée le 3 mai 2010, le conseil embauchait monsieur Julien Leclair à titre de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, lequel était assujéti à une période de probation d'un an;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2011-05-126 adoptée le 3 mai 2011, le conseil prolongeait la période de probation de Monsieur Leclair jusqu'au 15 novembre 2011 afin de s'assurer de la disponibilité de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de Monsieur Leclair est terminée depuis le 15 novembre 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Claude Bourassa, en date du 3 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De confirmer l'embauche de monsieur Julien Leclair, rétroactivement au 15 novembre 2011, au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, à la classe 1 de l'échelle salariale et aux conditions prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur et régissant les pompiers membres du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Saint-Basile-le-Grand (temps partiel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-314

RÉSOLUTION

Embauche – inspecteur municipal – statut régulier – Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT QU'à la suite du départ de monsieur Pascal Caron-Savard, l'administration a entrepris des procédures de recrutement d'un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation et de recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Lise Tétreault, o.u.q., en date du 23 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'embaucher à l'essai monsieur Jean-Luc Gagnon à compter du 3 janvier 2012, à titre d'inspecteur municipal, statut régulier, au Service de l'urbanisme et de l'environnement, au salaire de l'échelon 1 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-315

RÉSOLUTION

Embauche surveillants d'activités patinoires extérieures – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – période du 19 décembre 2011 au 17 mars 2012

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Marc-André Lehoux, réc., en date du 21 novembre 2011 établissant à quatre (4) le nombre de postes à combler et recommandant la reconduction d'un surveillant et l'embauche de trois (3) nouveaux candidats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Pour la période du 19 décembre 2011 au 17 mars 2012 :

D'embaucher à titre de surveillants d'activités pour les patinoires extérieures, statut étudiant, au Service des loisirs, culture et vie communautaire :

- Alexandre Legault

Au même titre, de reconduire :

- Micaël Talbot

D'inscrire sur la liste de réserve :

- Anne-Sophie Labelle
- Stéphanie Houle

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service des loisirs, culture et vie communautaire en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-316

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat Carrière Mont-Saint-Hilaire – fourniture de pierre concassée 2012

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de trois (3) fournisseurs, le 13 octobre 2011, pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux (2) soumissions le 25 octobre 2011 à savoir :

Entrepreneur	Montant
Carrière Mont-Saint-Hilaire	50 861,81 \$
Carrière Bernier Ltée	68 070,19 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 2 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'octroyer à Carrière Mont-Saint-Hilaire le contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2012, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 50 861,81 \$, taxes incluses, conformément aux conditions décrites aux documents d'appel d'offres et dans la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-317

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat Asphalte Desjardins inc. – fourniture de béton bitumineux 2012

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'invitation auprès de quatre (4) fournisseurs, le 13 octobre 2011, pour la fourniture de béton bitumineux pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une soumission le 25 octobre 2011 à savoir :

Entrepreneur	Montant
Asphalte Desjardins inc.	49 899,15 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 2 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De retenir la soumission conforme déposée et d'octroyer à Asphalte Desjardins inc. le contrat pour la fourniture de béton bitumineux mélanges chauds, pour l'année 2012, aux prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 49 899,15 \$, taxes incluses, conformément aux conditions décrites aux documents d'appel d'offres et dans la soumission déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-318

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat Benvas Excavation inc. – construction des infrastructures – projet développement Le Quartier Trinité – règlement n^o 1003

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres public, le 3 novembre 2011, pour la construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de structure de chaussée, de piste cyclable, de bassin de rétention, de station de pompage et de profilage de fossé pour le projet de développement Le Quartier Trinité;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de 14 soumissions le 22 novembre 2011 à savoir :

Entrepreneur	Montant
Benvas Excavation inc.	1 064 469,63 \$
Excavation CG inc.	1 075 399,10 \$
Excavations Roc-Sol Itée	1 115 189,95 \$
Construction M. Morin inc.	1 126 706,30 \$
Entreprises C.R. Ménard inc.	1 178 414,75 \$
A. & J.L. Bourgeois Itée	1 214 260,04 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	1 215 000,00 \$
P. Baillargeon Itée	1 230 168,42 \$
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	1 237 684,86 \$
Bertrand Mathieu Itée	1 253 569,10 \$
Les Constructions Bricon Itée	1 394 822,49 \$
L.A. Hébert Itée	1 431 636,49 \$
Excavations St-Césaire inc.	1 628 174,52 \$
INTER-PROJET (9099-3593 Québec inc.)	2 003 373,53 \$

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 23 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'une portion des travaux est à la charge de la Ville et que l'autre portion est à la charge du promoteur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire demeurer maître d'œuvre des travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

Sous réserve de la réception du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'octroyer à Benvas Excavation inc. le contrat pour la construction d'infrastructures pour le projet de développement Le Quartier Trinité, pour un montant de 1 064 469,63 \$, taxes incluses, conformément aux conditions décrites aux documents d'appel d'offres et dans la soumission déposée;

Que les coûts des travaux reliés au bassin de rétention représentant la somme de 522 465,74 \$ soient facturés à la Ville et assumés à même le règlement d'emprunt n° 1003;

Que les coûts des travaux d'infrastructures de rues, d'aqueduc et d'égouts soient à la charge du promoteur (compagnie 9178-0932 Québec inc.) soit une somme de 542 003,88 \$. Les factures de ces travaux devront parvenir à la Ville à l'attention de la compagnie 9178-0932 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-319

RÉSOLUTION

Mandat Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. – surveillance des travaux – construction des infrastructures – projet développement Le Quartier Trinité – règlement n° 1003

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., par la résolution n° 2011-04-102 adoptée à la séance du conseil du 4 avril 2011, pour la préparation des plans et devis d'ingénierie pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de structure de chaussée, de piste cyclable, de bassin de rétention, de station de pompage et de profilage de fossé pour le projet de développement Le Quartier Trinité;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été préparés et que l'offre de service comprenait un prix pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adjugé le contrat d'exécution des travaux à Benvas Excavation inc. par la résolution n° 2011-12-318;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confier un mandat pour la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Services techniques, monsieur Robert Roussel, ing., en date du 23 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Sous réserve de la réception du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

De mandater Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. pour effectuer la surveillance des travaux relatifs au contrat octroyé à Benvas Excavation inc. par la résolution n° 2011-12-318 pour l'exécution des travaux de construction des infrastructures pour le projet de développement Le Quartier Trinité. Le présent mandat est confié pour un montant de 32 810,40 \$ \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-320

RÉSOLUTION

Acquisition des lots 2 771 843, 2 771 844 et 2 771 845 – mandat Alissa El-Hachem, notaire – préparation acte notarié — construction d'un bassin de rétention – projet de développement Le Quartier Trinité – règlement n° 1003

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la construction des infrastructures pour le projet de développement Le Quartier Trinité, un protocole d'entente a été signé entre la compagnie 9178-0932 Québec inc. (promoteur) et la Ville;

CONSIDÉRANT QU'à cet égard, les lots 2 771 843, 2 771 844 et 2 771 845 d'une superficie totale de 1 811,7 mètres carrés, doivent être cédés à la Ville par le promoteur, au coût de la valeur marchande en date du 28 juin 2011 soit 3,36 \$ le pied carré;

CONSIDÉRANT QUE cette session doit être effectuée aux termes d'un acte de cession passé par un notaire désigné par la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater ce notaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'acquisition des lots 2 771 843, 2 771 844 et 2 771 845 cadastre du Québec, d'une superficie totale de 1 811,7 mètres carrés (19 501 pieds carrés), à être cédés par le promoteur (9178-0932 Québec inc.) à la Ville de Saint-Basile-le-Grand, par l'entente intervenue dans le cadre de la construction des infrastructures pour le projet de développement Le Quartier Trinité, telle qu'approuvée par la résolution n° 2011-04-103 adoptée par le conseil le 4 avril 2011, au coût de la valeur marchande soit 3,36 \$ le pied carré pour un total d'environ 65 523,36 \$, taxes applicables en sus;

De mandater Alissa El-Hachem, notaire pour rédiger et publier l'acte notarié;

Que tous les frais relatifs à l'acquisition soient à la charge de la Ville conformément à l'entente intervenue;

Que les présentes dépenses soient imputées au règlement n° 1003.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner suite et effet à la présente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2011-12-321

RÉSOLUTION

Mandat Bélanger Sauvé, avocats – dossier d'infraction à la réglementation d'urbanisme – 365 A, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier

CONSIDÉRANT la demande de permis de rénovation faite en mars 2010 par Construction et Rénovations Perri inc., avec une procuration de monsieur Kuen Chan Tai Keng, propriétaire de l'immeuble situé au 365, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (au moment de la demande de permis), pour une modification de la terrasse et l'ajout d'un avant-toit;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pas été réalisés conformément aux plans déposés et au permis émis;

CONSIDÉRANT que des travaux d'agrandissement ont été réalisés en cour avant et ce, sans l'autorisation de la Ville, contrevenant ainsi à l'article 5.1 du règlement n° U-110;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis d'infraction à la réglementation municipale ont été signifiés à monsieur Kuen Chan Tai Keng, propriétaire de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble est la compagnie 9208 0829 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires et le locataire de l'immeuble ne procèdent pas aux travaux de démolition demandés afin de respecter la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis d'entreprendre les procédures nécessaires pour que cesse toute contravention au règlement municipal n° U-110, article 5, par la Pizzeria Mademoiselle Italia (Saint-Basile) inc. située au 365 A, rue Sir-Wilfrid-Laurier;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, madame Lise Tétreault, o.u.q., en date du 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confier un mandat à la firme Bélanger, Sauvé avocats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Me Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De mandater la firme Bélanger, Sauvé avocats pour entreprendre, au nom de la Ville, toute procédure judiciaire appropriée contre la compagnie 9208 0829 Québec inc. et son locataire, la Pizzeria Mademoiselle Italia, afin que cesse toute contravention au règlement municipal.

Monsieur le conseiller Norman Perreault demande le vote sur la proposition présentée.

Ont voté pour :

Mesdames les conseillères M^{re} Guylaine Yelle et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard et Maurice Cantin;

A voté contre :

Monsieur le conseiller Norman Perreault.

EN CONSÉQUENCE :

La proposition présentée par M^e Guylaine Yelle et appuyée par monsieur Maurice Cantin est ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2011-12-322

RÉSOLUTION

Autorisation dépôt demande de subvention – projets d’infrastructures « Municipalité Amie des Aînés » (PIQM-MADA) – ministère de la Famille et des Aînés

CONSIDÉRANT les critères et les modalités du programme de subvention pour des projets d’infrastructures « Municipalité Amie des Aînés » (PIQM-MADA), du ministère de la Famille et des Aînés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire présenter une demande de subvention dans l’objectif de développer et de soutenir un volet « Aîné » à la politique familiale de la Ville et à son plan d’action;

CONSIDÉRANT QUE l’aide financière correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles pour les municipalités de 3 000 habitants et plus soit un maximum de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux d’infrastructures du projet est évalué à 215 000 \$ et la contribution de la Ville est établie à 115 000 \$ soit 50 % de la subvention maximale accordée plus l’excédent;

CONSIDÉRANT le rapport de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, daté du 27 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

De présenter une demande d’aide financière pour le programme de subvention pour des projets d’infrastructures « Municipalité Amie des Aînés » (PIQM-MADA), du ministère de la Famille et des Aînés du Québec afin d’adapter le milieu de vie de la Ville à la réalité des aînés et d’encourager le vieillissement actif;

Que la Ville s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus du projet.

Il est de plus résolu que madame Marie-Josée Marchand, coordonnatrice aux programmes de loisirs, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire et tout autre document nécessaire à la demande de subvention.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

2011-12-323

RÉSOLUTION

Toponymie – projet de développement résidentiel Le Quartier Trinité (lot actuel 2 771 660 et futurs lots 4 878 459 et 4 878 450)

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel Le Quartier Trinité en arrière lot de la rue Audet;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de nommer la rue qui sera parallèle à la rue Audet et perpendiculaire au rang des Vingt;

CONSIDÉRANT les rapports de la directrice du Service de l’urbanisme et de l’environnement, madame Lise Tétreault, o.u.q., en date des 18 juillet et 22 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

De nommer la future rue (lots 4 878 459 et 4 878 450) parallèle à la rue Audet et perpendiculaire au rang des Vingt, rue Anne-Hébert.

Il est de plus résolu que copie de la présente soit acheminée à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-324

RÉSOLUTION

Adoption Politique pour des pratiques environnementales dans les locaux municipaux

CONSIDÉRANT la directive sur l'utilisation de l'eau embouteillée en vigueur depuis le 4 mai 2009;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de poser des gestes concrets en matière de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire remplacer cette directive afin de susciter de nouvelles pratiques environnementales;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 14 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

Que la directive « Utilisation de l'eau embouteillée » soit remplacée par la Politique pour des pratiques environnementales dans les locaux municipaux, dont copie initialée par le greffier intérimaire est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-325

RÉSOLUTION

Demande d'autorisation à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – réalisation de travaux de protection de la conduite de gaz localisée sous les cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gaz Métro est responsable d'un gazoduc situé entre la ville de Contrecoeur et la municipalité de Saint-Mathieu-de-La Prairie;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux inspections régulières du gazoduc, il appert que des interventions sont nécessaires afin de protéger la conduite qui se trouve à certains endroits très près du fond des cours d'eau sous lesquels il se trouve;

CONSIDÉRANT QUE les interventions prévues à cette fin ne peuvent pas être permises en vertu du règlement 40-06 sur les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la M.R.C.;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 40-06 (art. 2.5) prévoit une procédure pour les demandes d'autorisation spéciale au conseil de la M.R.C. dans de tels cas;

CONSIDÉRANT QUE pour être reçue, la demande d'autorisation spéciale au conseil de la M.R.C. doit être formulée par le conseil de la Ville, dans laquelle est projetée l'intervention, au moyen d'une résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en faveur de l'intervention et se dit prête à accepter les interventions proposées par Gaz Métro;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Saint-Basile-le-Grand demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu d'autoriser Gaz Métro à réaliser des travaux de protection de la conduite de gaz localisée en partie sous le ruisseau Massé.

Le tout tel qu'indiqué aux documents joints en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-12-326

RÉSOLUTION

Appui comité Sauvons le MRSC de Québec – fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec

CONSIDÉRANT QU'une partie du mandat de la Garde côtière canadienne, relevant du ministère des Pêches et des Océans Canada, est de contribuer à garantir la sécurité maritime en assurant les communications efficaces par régions;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada et son ministre des Pêches et des Océans Canada, l'honorable Keith Ashfield, ont annoncé en juin 2011 leur intention de fermer le Centre de sauvetage maritime de Québec, exploité par la Garde côtière canadienne;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette fermeture, les opérations de coordination et de communication se feront à partir de Halifax, Nouvelle Écosse et de Trenton, Ontario;

CONSIDÉRANT QUE les éléments essentiels de la communication supposent une connaissance locale élevée des particularités géographiques, hydrologiques, climatiques, des ports de refuge, de la localisation des ressources/services locaux d'urgence et de leur état de disponibilité;

CONSIDÉRANT QUE les compétences linguistiques des coordonnateurs de sauvetage de Halifax et de Trenton ainsi que leur niveau de connaissances des lieux géographiques et des services d'urgence locaux risquent de constituer des contraintes pouvant augmenter le temps de réponse et retarder ainsi l'intervention des secours;

CONSIDÉRANT QU'il est du ressort du gouvernement fédéral d'assurer la sécurité sur les plans d'eau navigables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Norman Perreault,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que la Ville de Saint-Basile-le-Grand demande au Ministre des Pêches et des Océans Canada de renoncer à la fermeture du Centre de sauvetage maritime de Québec afin de contribuer au maintien du niveau de sécurité des utilisateurs du fleuve Saint-Laurent.

Il est de plus résolu de demander au Ministre des Pêches et des Océans Canada de maintenir le financement des centres de sauvetage maritime.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de rapports de participation – formations, congrès, conférences et colloques

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- Du directeur des Services techniques, Robert Roussel, ing., au séminaire de formation AIMQ – 2011 qui s'est tenu du 11 au 14 septembre 2011;

- Du directeur général, Jean-Marie Beaupré, OMA et du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire, Marc-André Lehoux, réc., à la formation « Résolution de conflit et de problèmes au travail » qui s'est tenue les 6 et 7 octobre 2011;
- Du directeur des Services techniques, Robert Roussel, ing., à la formation Application concrète du nouveau guide de gestion des eaux pluviales qui s'est tenue les 2 et 3 novembre 2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS (20 h 40 à 20 h 50)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-12-327

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par monsieur Norman Perreault,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Bernard Gagnon
Maire

Jean-Marie Beaupré, OMA
Greffier intérimaire